

Espace vert Data Center

Question

Certains salariés sont choqués par la destruction à la pelleuse de l'espace vert situé à côté du Data Center, alors qu'il avait été réalisé il y a peu de temps. Quelle est la raison de cette destruction ?

Réponse Direction

L'espace vert en question avait été mal conçu et son entretien était trop fastidieux. Nous visons à préserver des espaces verts diversifiés mais avec des espèces nécessitant un entretien raisonnable.

Accords RCC

Question

Dans le cadre du DCAA de l'accord RCC, il est demandé aux salariés de signer un engagement de liquidation de leur retraite dès l'ouverture des droits complets, et donc en fin de DCAA. Aujourd'hui la convention signée indique la possibilité que le DCAA soit prolongé de 6 mois. Or, le débat public en cours montre une volonté de certains politiques de reporter l'âge de départ en retraite de 4 mois chaque année à partir de 2023, soit pour des salariés nés en 1962 8 mois supplémentaires en 2024, donc 2 mois non couverts par le DCAA. Aussi, dans l'éventualité où ces hypothèses seraient avérées, l'engagement initial signé par le salarié ne pourrait être tenu. Les élus et représentants CFE-CGC demandent donc à la direction quel serait le traitement de ces cas dans une telle éventualité.

Réponse Direction

Cette mesure inscrite dans la convention de RCC pour DCAA reprend le texte de l'article 20 de l'Accord du 08/12/2021 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de RCC à savoir : « en cas d'évolution ultérieure de la législation pendant la période de CAA, repoussant les conditions d'âge ou de durée d'assurance pour l'obtention des droits à la retraite du régime général de sécurité sociale à taux plein, la période de CAA pourra être prolongée jusqu'à l'obtention des nouvelles conditions requises, dans la limite maximale de 6 mois ». A date, nous n'avons aucune évolution des dispositions légales pouvant être analysée afin de répondre précisément à la question.

Salaires et grille convention de la métallurgie

Question

Dans le cas où un cadre en position II change d'indice au cours de l'année (par exemple en Septembre 2022) et qu'il passe sous le minimum conventionnel de la grille de la métallurgie :

- quelles sont les règles (loi ou référence accord d'entreprise) et le processus de régularisation de salaire ?
- Comment cet écart est-il piégé ?
- Quel est le délai de régularisation ?
- Y a-t-il la rétroactivité de l'écart salarial dès l'évolution d'indice ?

Réponse Direction

Nous appliquons les dispositions prévues par la Convention Métallurgie des Cadres.

Le Haillan / Candale, mai 2022

Marie-Cécile DEGEILH

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !**



Arrêt maladie pendant période de congé

Question

Un salarié qui tombe malade pendant sa période de congé et se voit prescrire un arrêt de travail pour maladie ordinaire ou pour COVID peut-il récupérer ses jours ? Quelles sont les démarches à effectuer dans les deux cas ?

Réponse Direction

Pour bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire, le salarié doit être :
- en activité (ne pas être couvert par un motif d'absence individuel ou à la demande de l'employeur, par exemple l'activité partielle),
- et être dans l'impossibilité de télétravailler.
Les deux conditions sont cumulatives.
En cas d'arrêt maladie, l'arrêt est saisi par l'Administration du Personnel à la place des congés.

Protocole sanitaire

Question

Compte tenu du protocole sanitaire en place, la Direction prévoit-elle :
- la réouverture de la cafétéria ?
- le retour de l'utilisation des fontaines à eau au restaurant d'entreprise ?

Réponse Direction

Le retour des fontaines à eau est quasiment prêt. Il nous a fallu au préalable purger les canalisations et faire vérifier la potabilité de l'eau.
Pour la cafétéria, ce n'est pas encore d'actualité ; le fonctionnement de la cafétéria mobilisant les équipes d'Eurest alors que le restaurant n'est pas revenu au rythme d'avant crise sanitaire.

Fermeture estivale

Question

Est-il vraiment indispensable d'imposer aux salarié(e)s une fermeture 1ère quinzaine d'août qui contraint les familles ?

Réponse Direction

Notre site est un site industriel qui a besoin de maintenance lourde. Pour la bonne réalisation de ces opérations, nous avons besoin régulièrement de couper les énergies, parfois les voies d'accès... Nous essayons de limiter au maximum cette coupure, conscient de la contrainte que cela génère en engageant notamment les samedis si nécessaire. Nous rappelons que cette fermeture était de 3 semaines il y a quelques années et que nos équipes maintenance ont optimisé au mieux les opérations.

Equipement informatique

Question

Sur les sites LHA et CAN, de nombreuses salles de réunions ne sont pas équipées des adaptateurs pour ordinateurs. Sans pouvoir projeter à l'écran, les salariés sont tenus de changer plusieurs fois de salles, ce qui génère stress, énervement et perte de temps.
Nous demandons que toutes les salles de réunion soient correctement équipées informatiquement ou à défaut que chaque salarié soit équipé en adaptateur.

Réponse Direction

Les salles de réunion sont en cours d'équipement avec des systèmes "All in one" permettant de connecter tout type de machines. Il est également essentiel que chacun respecte les procédures affichées notamment pour l'extinction à des fins de sécurité, d'économies d'énergie et de courtoisie pour les collègues qui prennent la salle en suivant.

Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !

